

Discours d'ouverture du Dialogue de haut niveau sur les migrations internationales et le développement

New York, le 14 septembre 2006

S.E. M. Ali Hachani, Président du Conseil économique et social et Représentant Permanent de la Tunisie

Excellences,
Mesdames et Messieurs les représentants,
Mesdames et Messieurs,

Nous voici finalement réunis à l'Assemblée Générale pour considérer ensemble et dans un esprit de coopération l'un des thèmes les plus sensibles mais aussi des plus pressants de l'agenda de la communauté internationale, à savoir les migrations internationales et le développement.

En effet, la communauté internationale prend sérieusement en considération cette question et le Dialogue de haut niveau est appelé à fournir des réponses appropriées. J'ai eu moi-même le plaisir de présider une des réunions-débats qui ont abouti à ce dialogue de haut niveau. J'ai également participé au symposium sur les migrations internationales et le développement qui s'est tenu à Turin et au cours duquel les autorités gouvernementales ont eu l'opportunité d'avoir de fructueuses interactions avec les experts des questions des migrations internationales et du développement.

Ces réunions ainsi que d'autres assises internationales, y compris les rencontres interactives informelles de l'Assemblée Générale avec des représentants d'organisations non gouvernementales, d'organisations de la société civile et du secteur privé, ont mis en lumière les nombreuses opportunités que les migrations internationales peuvent offrir aux sociétés d'accueil, aux pays d'origine, ainsi qu'aux migrants eux-mêmes. Mais elles posent aussi des défis auxquels il est urgent que nous fassions face. Ce dialogue revêt donc une importance capitale et les résultats de nos assises

guideront nos actions futures pour gérer les migrations et assurer que ses effets positifs prévalent.

Je n'ai pas l'intention ici d'offrir une liste exhaustive des questions qui, je suis sûr, seront débattues lors de ce dialogue, mais je voudrais souligner un certain nombre de points. Le premier est que les migrations internationales, accompagnées de politiques ciblées, peuvent être profitables au développement tant dans les pays d'origine et ceux d'accueil.

En outre, les gouvernements et la communauté internationale peuvent faire beaucoup pour renforcer l'impact positif des migrations sur le développement et pour réduire au maximum leurs conséquences négatives. Nombreuses sont les options politiques pouvant contribuer à ce que les migrations profitent davantage à toutes les parties concernées. Ainsi, on peut faciliter l'envoi de fonds et en réduire les frais de transfert ; promouvoir la migration de retour, notamment de ceux qui ont acquis un savoir-faire et ont fait des économies à l'étranger ; ou élargir l'accès des migrants et de leur familles aux établissements financiers.

Ces mesures sont encore plus importantes aujourd'hui lorsque nous assistons à une multiplication des programmes pour répondre à la demande croissante de main-d'oeuvre dans les pays d'accueil. Il peut résulter de ces programmes une synergie bénéfique pour les migrants, les pays d'origine et les pays d'accueil. ¹¹ Il faut toutefois souligner que les programmes de migrations provisoires ne règlent pas tous les problèmes qui entourent les migrations et qu'il est essentiel que leur formulation soit basée sur le respect des droits des migrants.

Quant à la migration des personnes hautement qualifiées, il est important de souligner que ces migrants peuvent acquérir des compétences et de l'expérience à l'étranger ou compléter celles qu'ils possèdent déjà pour ainsi enrichir le capital humain de leur pays d'origine lorsqu'ils y retournent. Même si ces migrants restent dans les pays d'accueil, ils peuvent constituer de précieuses ressources pour leur pays d'origine, en tant qu'investisseurs ou détenteurs de nouvelles connaissances. Toutefois, leur contribution peut être sérieusement compromise lorsqu'ils sont contraints d'occuper des emplois qui ne sont pas à la hauteur de leurs compétences. Pour certains pays et particulièrement dans certains secteurs essentiels, tels que la santé et l'éducation, l'émigration de personnel qualifié peut constituer un obstacle pour le développement. Clairement, dans un monde caractérisé par une forte

mobilité des travailleurs qualifiés, la constitution de capital humain doit être reconnue comme un défi se posant à l'échelle internationale et non plus seulement à l'échelle nationale. Aussi, la coopération internationale est certainement nécessaire pour lui faire face.

La coopération est également indispensable pour mener une lutte efficace contre le trafic illicite des personnes et éviter que les personnes les plus vulnérables, particulièrement les femmes et les enfants, soient victimes de ce crime. Nous avons tous la responsabilité de combattre et prévenir la traite de personnes et de leur exploitation. En effet, comme l'indique le rapport du Secrétaire général, les migrations internationales ne peuvent être avantageuses que si les droits des migrants sont respectés et si les pays d'accueil appuient l'adaptation mutuelle des migrants et de la société d'accueil.

Il est important de souligner que bon nombre de mesures politiques pour éviter ou réduire les aspects négatifs des migrations ne peuvent réussir sans une vraie coopération entre les gouvernements concernés. Et même là où cette coopération n'est pas indispensable, l'échange des enseignements tirés de l'expérience et l'échange d'informations revêtent une importance particulière. Autrement dit, l'ouverture d'espaces de dialogue et la consultation au niveau international peuvent beaucoup contribuer à une meilleure gestion des migrations. C'est en ce sens que la recommandation du Secrétaire Général de créer un forum global consultatif sur les migrations internationales et le développement, où les Etats Membres pourront échanger des informations, recenser les pratiques optimales et nouer des partenariats, mérite attention de notre part.

Excellences,
Mesdames et Messieurs,

Le Conseil Economique et Social a contribué aux travaux préparatoires du Dialogue de haut niveau à travers ses commissions fonctionnelles, à savoir la commission sur le statut des femmes, la commission du développement social et particulièrement la commission de la population et du développement. Les résumés des présidents de la commission du développement social sur « la migration internationale et les migrants du point de vue social » et de la commission sur le statut des femmes sur « les dimensions liées aux femmes de la migration internationale » ainsi que le rapport de la commission de la population et du développement, qui contient

une résolution majeure sur les migrations internationales et le développement, ont été transmises par l'ECOSOC à l'Assemblée générale pour servir de documents de base à ce Dialogue de haut niveau.

J'espère vivement que ce dialogue contribuera à la formulation de nouvelles perspectives sur la question de comment renforcer les effets positifs des migrations internationales. Le Conseil pourra alors s'appuyer sur ces perspectives dans l'exercice de ses fonctions de coordination des politiques, ainsi que dans l'exercice des nouvelles fonctions qui lui ont été confiées par le Sommet mondial — au moyen d'examens annuels au niveau ministériel pour ce qui est du suivi du progrès dans la réalisation des objectifs de développement convenus sur le plan international, et au moyen du Forum de Coopération pour le Développement pour ce qui est du dialogue soutenu sur la coopération en matière de développement.

Excellences,
Mesdames et Messieurs,

Je suis convaincu que les résultats de vos assises auront une place importante dans les accomplissements de la communauté internationale et que les travaux de suivi du dialogue de haut niveau permettront d'établir un meilleur cadre de gestion des migrations internationales et du développement. Je vous souhaite donc plein succès dans vos discussions.